

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-148

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 3

**Objet : RESEAU REGIONAL DE CONSEILLERS SOLAIRE ET EOLIEN AUPRES DES COLLECTIVITES
- COCOPEOP - LES GENERATEURS - CONVENTION ENTRE LE SYDER, LE SYANE, TE63 ET
TEARA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF**

Exposé du Président,

Avec la publication de la programmation Pluriannuelle de l'Energie en avril 2020, l'Etat a défini ses objectifs en matière de développement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire français. La France continentale a pour objectif d'atteindre 40% d'énergie renouvelable dans la couverture de ses consommations électriques à l'horizon 2030 et d'aboutir à la neutralité carbone en 2050.

Afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs, la mise en place d'un réseau d'animateurs à destination des collectivités du bloc communal (communes et EPCI) pour le développement des projets éoliens et photovoltaïques est apparue comme un levier important permettant l'atteinte des objectifs de déploiement de ces énergies renouvelables sur les territoires.

L'ADEME a lancé pour cela un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de réseaux régionaux de COncseillers à destination des COLlectivités de l'échelon communal pour le développement de Projets EOliens et Photovoltaïques (AMI COCOPEOP).

Le SYANE et le SYDER ont proposé, pour le compte du réseau régional des 13 syndicats d'énergie d'Auvergne Rhône-Alpes (TEARA), de déposer une candidature à cet AMI afin de faire bénéficier le territoire régional de ce dispositif national.

Le SYDER est officiellement lauréat de l'AMI depuis le 16 novembre 2021, pour le compte du réseau TEARA. Le dispositif consiste à effectuer des actions de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opération collectives, de conseil de premier niveau pour la réalisation d'installations de production d'électricité renouvelable de taille industrielle vis-à-vis des collectivités disposant de peu de moyens humains.

Pour la mise en œuvre du dispositif, le SYDER recrute 3 postes d'animateurs éolien et photovoltaïque (3 ETP), géographiquement répartis comme suit :

- 1 animateur, basé au SYDER, agira sur les territoires du Rhône, de la Métropole de Lyon, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire, il sera le coordinateur du dispositif,
- 1 animateur basé dans le Puy-de-Dôme agira sur les territoires du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Allier,
- 1 animateur, basé en Haute-Savoie et accueilli par le SYANE, agira sur les territoires de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Ain et de l'Isère.

Dans le cadre de l'AMI COCOPEOP, qui s'appelle désormais Les Générateurs, il convient de déterminer par voie de convention le cadre du partenariat entre le SYDER, le TE63, le SYANE et TEARA, pour le déroulement du programme, dans le respect de la convention de mise en œuvre COCOPEOP et notamment l'accueil par TE63 et le SYANE de deux conseillers, ainsi que les modalités d'intervention des conseillers sur la région.

Considérant que la signature de cette convention permettra de définir un cadre au partenariat entre les quatre entités, l'accueil par le TE63 et le SYANE des deux conseillers et les modalités d'intervention des conseillers dans la région AURA, les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention COCOPEOP / Les Générateurs,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

